



### **Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : L'occupation des box vélos à Forest**

Depuis plusieurs années maintenant, la commune de Forest, avec le soutien de l'asbl Cyclo et Parking.brussels, installe des box-vélos afin de permettre aux cyclistes qui ne disposent pas de garage de pouvoir stationnement leur vélo en toute sécurité.

Ces box-vélos sont déployés sur le territoire de la commune en fonction des demandes des riverains tout en veillant à les répartir de manière équitable sur l'ensemble du territoire communal.

Dans ce cadre, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Combien de box-vélos sont actuellement accessibles aux cyclistes forestois et où sont-ils situés ?
2. Pour chacun de ces box, pourriez-vous me préciser le nombre d'emplacements loués ?
3. Une vérification est-elle réalisée par le gestionnaire de ces box-vélos, par la commune ou par Parking.brussels de l'utilisation suffisamment fréquente des vélos qui y sont garés ? Quid si des vélos y sont garés mais jamais ou rarement sortis ?

Je vous remercie pour vos réponses.  
ML

### **Réponse de Monsieur Mugabo :**

Monsieur le Conseiller,

Nous avons bien pris connaissance de votre question écrite.

Au 23/9/2021, la Commune dispose de 40 boxes vélos (5 places chacun) et 3 parkings riverains (Globe – 14 places, Albert – 15 places, Huileries – 65 places au total mais 26 pour les logements de la commune et 39 pour les riverains). Tous les parkings vélos sont localisés sur la carte ci-après: <https://app.cycloparking.brussels/parkings>

Au 23/07/2021, les 40 boxes représentent 200 places sur lesquelles 13 sont actuellement disponibles, soit un taux de remplissage de 93,5% ;Le parking Globe a 7 places de disponible ; Le parking Albert est actuellement indisponible suite à l'accident de chantier de la STIB et le parking Huileries (ouvert cette rentrée) dispose de 31 places disponibles. Ce sont évidemment des chiffres à utiliser avec une grande prudence car les occupations peuvent évoluer rapidement.

Parking.brussels (PB) a adapté ses conditions générales d'utilisation afin de s'assurer que les personnes qui ont une place dans un de nos parkings utilisent correctement ces parkings. PB vérifie les données des serrures intelligentes et si un personne n'utilise pas son vélo durant une période de 3 mois consécutifs, elle reçoit un avertissement. Si PB constate qu'à la suite de cet avertissement, il n'y a pas de modification de l'utilisation, la personne perd sa place, elle

est invitée à retirer son vélo du parking et sa place est attribuée à une autre personne sur la liste d'attente.

Par ailleurs, PB a constaté que beaucoup de demandes de place sont des demandes « dormantes » : les personnes ont déménagé, elles ont trouvé une autre solution ou ne souhaite plus avoir une place. Ces demandes font maintenant l'objet d'un « nettoyage » automatique de la base de donnée. Après 1 an sur liste d'attente, un mail est envoyé à la personne en lui demandant si elle est toujours intéressée par une place. Si oui, elle reste en liste d'attente, si non elle est invitée à mettre à jour son compte si elle a déménagé ou la demande en attente est supprimée. Tout cela est automatisé depuis le 1/09, ce qui a déjà permis de supprimer plus de 400 demandes qui n'étaient plus d'actualité.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Alain Mugabo